



## Contrat cdd avenant non fait

Par **cyprienb**, le **14/09/2010** à **16:54**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis debut Avril de cette année.

Ma problématique est la suivante.

Je souhaite avoir un éclaircissement sur qqes points.

+à mon embauche, étant commercial sédentaire, la hierarchie me confie un pc, un téléphone, et cart 3G, 4 jours après on me reprends le téléphone pour remplacement, hors ce remplacement ne s'est pas fait la DRH me stipule que on est pas la pour régler les amourettes de chacun, en clair celci m'a confié qu'elle a lu les textos envoyés. 3 ou 4 textos à ma copine. Elle m'envoi un mail en me disant qu'elle me retirera 25 Euro sur mes prochaines note de frais. Chose que je conteste en lui disant qu'elle n'avais pas a fouiller dans ma vie privée. Les 25 euros elle ne les a pas retirés mais ce fait m'a deja mis en conflit avec eux. A t elle le droit de faire ceci!

+2nd point, surCDD de 6 mois, il est stipulé CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE Surcroit d'activité. Page 3 article 4 MOTIF DU SURCROIT DE TRAVAIL. il s'agit d'un surcroit de travail lié au lancement de nouveaux produits, tel que: PRODUIT X, PRODUIT Y....

Le soucis est que je suis commercial export, et je remplace une personne licencié peut être 1 semaine avant mon embauche qui été elle en CDI depuis 2 ans.

De plus au mois d'aout, en faisant une recherche sur internet, je me rends compte qu'il y a une annonce avec le même descriptif de poste que le miens de même que celle qui me précédé. J'ai exprimé mon étonnement à la direction ces derniers me dise que l'annonce ne me concernais absolument pas puisqu'ils recrute un commercial export pour autre chose (trés ambigu comme réponse.) Pq je suis en colère, c'est que le poste precedent été a 15000 euro

annuel en plus et que le poste proposé pour le mois d'octobre que j'ai trouvé en ligne proposé un CDI pour 36 K€ minimum. (nb je suis a 28K€). mais ça peut importe.

Question : Peuvent t ils faire un CDI (celle que je remplace) moi CDD 1 semaine après elle et proposé un CDI pour un futur poste avec le meme descriptif de poste. Enfin je en sais pas si ma question est clair.

3 pt et dernier :

Le contrat stipule: Une partie variable d'un montant de 180€ garantie sur toute la durée du contrat. Et une seconde part variable basée sur le CA réalisé et pouvant atteindre jusqu'à 15% de la rémunération fixe, dont les modalités seront précisée par avenant au cours du 1er mois.

Ma question. Auncun avenant n'a été fait ce variable m'est il dû?et comment interpreté les jusqu'à 15%?

Merci pour vos réponse.